



Surtaxe de poste restante sur mandat-carte chargé de 1934.
Le 75 centimes Paix représente la taxe de factage du mandat.

La conférence fut illustrée par de nombreux exemples puisque cette surtaxe peut être trouvée sur toutes sortes d'objets de correspondance qui vont de l'avis de réception au mandat télégraphique en passant par les valeurs déclarées. La surtaxe peut être payée d'avance par l'expéditeur. Mais souvent le service postal la demande une deuxième fois à l'arrivée ce qui peut permettre d'ornementer la lettre d'une réclamation pour remboursement de la taxe indue. Il est difficile ici de citer les très nombreux cas de figure rares voir improbables qui se sont succédés pendant cet exposé très applaudi.